



SECTION DU LOIRET

131 Fbg Bannier

45000 ORLEANS

Liminaires CAPL aptitudes C en B du 13 novembre 2018

En préambule à cette CAPL, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion interne à la DGFIP.

La liste d'aptitude en est un des éléments. Elle permet de constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel et ce, le plus souvent, pour des raisons personnelles les ayant contraints à ne pas pouvoir les passer. Le plan de qualification qui, années après années, ne cesse de se réduire, limite les possibilités de promotion des agents de la DGFIP, les listes d'aptitude en sont particulièrement impactées.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous. En ouverture des travaux, nous souhaitons **avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale.**

La volumétrie des potentialités pour les promotions par liste d'aptitude est connues.

Un **net recul** pour les C en B, on passe **de 515 à 375**, encore une belle preuve de l'absence de considération des agents !

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité des traitements de candidature est essentielle et ce, quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les

agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère

ne doit pas être un critère de pénalisation.

Solidaires Finances Publiques était opposé à la fusion des deux réseaux et nous avons combattu le projet de l'administration en exigeant le maintien des statuts particuliers par filière et donc de leurs règles de gestion. Dès lors, les agents ne peuvent subir les conséquences négatives d'arbitrages qui ont nié la spécificité des

missions et des métiers de nos anciennes administrations.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous

avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans

leur nouveau corps.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et

cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport

à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.